

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3943

présenté par

M. Huwart, M. Bataille, M. Bruneau, M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy,
M. Castellani, M. Mazaury, M. Lenormand, M. Molac, M. Viry et M. Serva

AVANT L'ARTICLE 42**Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours spécifiques et administrations	5 000 000	0
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
Soldes	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi initiale de finances pour 2024 avait ouvert 5 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour la mise en œuvre des douze mesures présentées, en 2023, dans le cadre du plan national contre les violences aux élus visant à renforcer la sécurité des élus.

Le PLF pour 2025 acte l'extinction de ce fonds alors même qu'aucun bilan n'a été effectué sur la

mise en œuvre du plan. Le présent amendement vise à proroger le fonds de lutte contre les violences faites aux élus et de l'abonder à hauteur de 5 millions d'euros.